

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR L’ELABORATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE ET LA CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES COMMUNES DE BEUREY-SUR-SAULX, CHANTERAINE, CULEY, FAINS-VEEL, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEVILLE-EN-BARROIS, NAIVES-ROSIERES, RESSON, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN (DONT LE PERIMETRE S’ETEND SUR NAIX-AUX-FORGES), SAVONNIERES-DEVANT-BAR, TREMONT-SUR-SAULX, TRONVILLE-EN-BARROIS, VAL-D’ORNAIN

Par arrêté n°2026-08-06-01 du 6 août 2026, le Président de la Communauté d’Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse a ordonné l’ouverture d’une enquête publique unique portant sur l’**élaboration du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) et la création des périmètres délimités des abords (PDA)** des communes de Beurey-sur-Saulx, Chanteraine, Culey, Fains-Véel, Ligny-en-Barrois (2 périmètres), Longeville-en-Barrois, Naives-Rosières, Resson, Saint-Amand-sur-Ornain (dont le périmètre s’étend sur Naix-aux-Forges) Savonnières-devant-Bar, Trémont-sur-Saulx, Tronville-en-Barrois et Val-d’Ornain.

Par ordonnance du 11 mai 2026, la Présidente du tribunal administratif de Nancy a désigné une commission d’enquête composée de M. Pascal GAIRE (Président), Mme Renée CHARTIER, M. Philippe GILLES, M. Claude NICOLAS, M. Thierry MARCHAL (membres titulaires) et M. Patrick GRANGE-NICOT (membre suppléant).

L’enquête publique unique se déroulera du **mardi 15 septembre 2026 à 8h00 au mardi 20 octobre 2026 à 19h00**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs.

Le siège de l’enquête publique est fixé au siège de la Communauté d’Agglomération, au 12 rue Lapique, 55 000 BAR-LE-DUC.

Pendant toute la durée de l’enquête, le public pourra consulter les dossiers aux lieux suivants, aux jours et heures habituels d’ouverture, ainsi que lors des permanences de la commission :

DOCUMENTS	COMPOSITION DU DOSSIER PAPIER	LIEU DE CONSULTATION
Projet de PLUi	Dossier complet (ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête du PLUI, pour l'intégralité des communes).	- Mairies des 33 communes. - Siège de la Communauté d'Agglomération.
Projets de PDA	- Pour chaque commune concernée par un PDA : dossier complet de ce dernier. - Au siège de la Communauté d'Agglomération : intégralité des dossiers de PDA.	- Mairies des 14 communes concernées, à savoir : Beurey-sur-Saulx, Chanteraine, Culey, Fains-Véel, Ligny-en-Barrois, Longeville-en-Barrois, Naives-Rosières, Resson, Saint-Amand-sur-Ornain, Naix-aux-Forges (PDA de Saint-Amand-sur-Ornain), Savonnières-devant-Bar, Trémont-sur-Saulx, Tronville-en-Barrois et Val-d'Ornain. - Siège de la Communauté d'Agglomération.

Une version complète et dématérialisée des dossiers sera disponible sur le site de la Communauté d’Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse à l’adresse **<https://www.meusegrandsud.fr/>** sur la page dédiée au PLUi et à l’adresse du registre dématérialisé : **<https://www.registre-numerique.fr/plui-pda-meusegrandsud>**. Un poste informatique sera également disponible au siège de la Communauté d’Agglomération, au 12 rue Lapique à Bar-le-Duc, aux jours et heures d’ouverture habituels.

La commission d’enquête tiendra des permanences permettant de recueillir les observations et propositions du public aux lieux et dates suivants :

DATE	HORAIRES	LIEU
Mardi 15 septembre	9h à 11h	Mairie de Bar-le-Duc 12 rue Lapique - 55 000 BAR-LE-DUC
Mercredi 16 septembre	10h à 12h	Mairie de Tronville-en-Barrois 7 rue Salvador Allende - 55 310 TRONVILLE-EN-BARROIS
Mercredi 16 septembre	15h à 17h	Mairie de Ligny-en-Barrois 2 rue de Strasbourg - 55 500 LIGNY-EN-BARROIS
Jeudi 17 septembre	10h à 12h	Mairie de Robert-Espagne Place de Verdun - 55 000 ROBERT-ESPAGNE
Jeudi 17 septembre	17h à 19h	Mairie de Beurey-sur-Saulx 10 rue du 29 août 1944 - 55 000 BEUREY-SUR-SAULX
Samedi 19 septembre	9h à 11h	Mairie de Combles-en-Barrois 26 rue de l'Eglise - 55 000 COMBLES-EN-BARROIS
Lundi 21 septembre	15h à 17h	Mairie de Longeaux 8 rue des Pressoirs - 55 500 LONGEAUX
Mercredi 23 septembre	9h à 11h	Mairie de Fains-Véel 14 place de la Mairie - 55 000 FAINS-VEEL
Mercredi 23 septembre	10h à 12h	Mairie de Nantois 2 rue Basse - 55 500 NANTOIS
Jeudi 24 septembre	14h à 16h	Mairie de Savonnières-devant-Bar 1 rue Alexandre Violle - 55 000 SAVONNIERES-DEVANT-BAR
Jeudi 24 septembre	17h30 à 19h30	Mairie de Chardogne 2 rue Haute - 55 000 CHARDOGNE
Lundi 28 septembre	16h à 18h	Mairie de Trémont-sur-Saulx 3 place de la Mairie - 55 000 TREMONT-SUR-SAULX
Lundi 28 septembre	17h à 19h	Mairie de Tannois 17 bis Grande Rue - 55 000 TANNOIS
Mardi 29 septembre	9h à 11h	Mairie de Nançois-sur-Ornain 8 Grande Rue - 55 500 NANCOIS-SUR-ORNAIN
Mardi 29 septembre	17h à 19h	Mairie de Guerpont 13 rue Lauranceau Bompard - 55 000 GUERPONT
Mercredi 30 septembre	14h30 à 16h30	Mairie de Bar-le-Duc 12 rue Lapique - 55 000 BAR-LE-DUC
Jeudi 1er octobre	10h à 12h	Mairie de Naix-aux-Forges 1 rue Haute - 55 500 NAIX-AUX-FORGES
Jeudi 1er octobre	10h à 12h	Mairie de Longeville-en-Barrois 2 rue de l'Orme - 55 000 LONGEVILLE-EN-BARROIS
Jeudi 1er octobre	16h à 18h	Mairie de Rumont 1 rue du Moulin - 55 000 RUMONT
Jeudi 1er octobre	17h à 19h	Mairie de Salmagne 45 rue Jeanne d'Arc - 55 000 SALMAGNE
Samedi 3 octobre	10h à 12h	Mairie de Val-d'Ornain 1 rue du Moulin de Mussey - 55 000 VAL-D'ORNAIN

DATE	HORAIRES	LIEU
Lundi 5 octobre	9h30 à 11h30	Mairie de Chanteraine 11 rue de Givrauval - 55 500 CHANTERAINE
Lundi 5 octobre	13h30 à 15h30	Mairie de Loisey 72 Grande rue - 55 000 LOISEY
Lundi 5 octobre	15h à 17h	Mairie de Behonne 8 rue de la Mairie - 55 000 BEHONNE
Mardi 6 octobre	9h à 11h	Mairie de Vavincourt 2 rue de Bar - 55 000 VAVINCOURT
Mardi 6 octobre	15h à 17h	Mairie de Naives-Rosières 1 place Charles de Gaulle - 55 000 NAIVES-ROSIERES
Mercredi 7 octobre	10h à 12h	Mairie de Ligny-en-Barrois 2 rue de Strasbourg - 55 500 LIGNY-EN-BARROIS
Mercredi 7 octobre	14h à 16h	Mairie de Tronville-en-Barrois 7 rue Salvador Allende - 55 310 TRONVILLE-EN-BARROIS
Mercredi 7 octobre	17h à 19h	Mairie de Culey 2 rue de la Mairie - 55 000 CULEY
Vendredi 9 octobre	10h à 12h	Mairie de Nant-le-Grand 42 Grande rue - 55 500 NANT-LE-GRAND
Vendredi 9 octobre	14h30 à 16h30	Mairie de Fains-Véel 14 place de la Mairie - 55 000 FAINS-VEEL
Lundi 12 octobre	17h à 19h	Mairie de Silmont 2 rue du Gué - 55 000 SILMONT
Jeudi 15 octobre	15h30 à 17h30	Mairie de Saint-Amand-sur-Ornain 35 Grande rue - 55 500 SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
Vendredi 16 octobre	10h à 12h	Mairie de Resson 1 place Martin Contenot - 55 000 RESSON
Vendredi 16 octobre	10h à 12h	Mairie de Givrauval 3 rue du Moulin - 55 500 GIVRAUVAL
Vendredi 16 octobre	14h30 à 16h30	Mairie de Velaines 2 rue de Ligny - 55 500 VELAINES
Mardi 20 octobre	10h à 12h	Mairie de Menaucourt 4 rue du Moulin - 55 500 MENAUCOURT
Mardi 20 octobre	14h30 à 17h30	Mairie de Bar-le-Duc 12 rue Lapique - 55 000 BAR-LE-DUC
Mardi 20 octobre	15h30 à 17h30	Mairie de Ligny-en-Barrois 2 rue de Strasbourg - 55 500 LIGNY-EN-BARROIS

- Pendant la durée de l’enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations et propositions sur le projet de PLUi et sur les PDA, au choix :
- Dans les registres d’enquête publique au format papier, prévus à cet effet et disponibles dans les 33 mairies des communes de la Communauté d’Agglomération et au siège de celle-ci ;
 - Dans le registre dématérialisé d’enquête publique, disponible pendant toute la durée de l’enquête à l’adresse : **<https://www.registre-numerique.fr/plui-pda-meusegrandsud>** ;
 - Par courrier écrit à l’adresse postale suivante, à l’**attention de M. le Président de la commission d’enquête PLUi/PDA** :
Communauté d’Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, 12 rue Lapique - 55 000 BAR-LE-DUC
 - Par courrier électronique aux adresses dédiées suivantes : **registre-plui@meusegrandsud.fr** et **registre-pda@meusegrandsud.fr**

Le public pourra consulter pendant une durée d’un an à compter de leur transmission à la Communauté d’Agglomération le rapport et les conclusions motivées de la commission d’enquête au siège de la Communauté d’Agglomération aux jours et heures habituels d’ouverture au public, en Préfecture, sur le site internet de la Communauté d’Agglomération ainsi que sur le site internet suivant : **<https://www.registre-numerique.fr/plui-pda-meusegrandsud>**

A l’issue de l’enquête publique et après réception des conclusions de la commission d’enquête, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d’enquête et du rapport de la commission d’enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire. Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de ces approbations sera faite dans la presse. Les avis sur les périmètres délimités des abords seront transmis au Préfet de Région.

Toute information relative à ce dossier d’enquête publique peut être demandée à M. le Président de la Communauté d’Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.
Communauté d’Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, 12 rue Lapique - 55 000 BAR-LE-DUC